

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation, ateliers, accompagnements et conseil

Version 2026

Société	Mediatic Conseils SAS - Capital social : 10 000 €
Coordonnées	132 rue Fondaudège, 33000 Bordeaux, France Tél. : 07 72 77 48 67 - Email : contact@mediaticconseils.com
Immatriculation	RCS Bordeaux 885 212 704 - APE 8559A SIRET 885 212 704 00039 - TVA intracommunautaire FR60885212704
Formation professionnelle	Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 753 318 283 33 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine. Certificat Qualiopi n° 7212-5. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations applicables aux prestations commandées auprès de Mediatic Conseils. Toute commande implique leur acceptation sans réserve, sous réserve des conditions particulières figurant dans le devis, la convention ou le contrat de formation.

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente, ci-après les « CGV », s'appliquent aux prestations de formation professionnelle, aux formations à distance, aux ateliers, aux masterclass, aux accompagnements et aux prestations de conseil proposés par Mediatic Conseils à des clients professionnels.

Le client désigne la personne morale ou le professionnel qui commande la prestation. Le participant désigne toute personne bénéficiaire de la prestation. Les conditions particulières du devis, de la convention ou du contrat prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

2. Informations, inscription et admission

L'accueil commercial est joignable du lundi au vendredi au 07 72 77 48 67 ou à l'adresse contact@mediaticconseils.com pour obtenir des informations sur les offres, les modalités de réalisation et les possibilités de financement.

La demande d'inscription donne lieu, dans un délai indicatif de cinq jours ouvrés, à l'envoi des documents utiles : devis ou convention, programme, dates, horaires, liste des participants, modalités d'accès et présentes CGV. L'inscription devient définitive après réception du document contractuel signé, sous réserve des places disponibles et du respect des éventuels prérequis indiqués dans le programme.

Le client s'assure de l'exactitude des informations transmises et de l'adéquation de la formation aux besoins des participants. Sauf mention contraire dans le programme, les formations de Mediatic Conseils ne requièrent pas de prérequis spécifique.

Les besoins liés à une situation de handicap doivent être signalés le plus tôt possible. Mediatic Conseils étudie, avec le client, le participant et, le cas échéant, le lieu d'accueil, les adaptations raisonnables permettant de suivre la prestation dans les meilleures conditions.

3. Documents contractuels et convocations

La commande est formalisée par un devis accepté, une convention de formation, un bon de commande ou tout autre document contractuel signé par les parties. Les programmes, objectifs, durées, modalités pédagogiques et conditions financières y sont précisés.

Pour les formations interentreprises, une convocation précisant la date, le lieu ou le lien de connexion, les horaires et les modalités d'accès est adressée aux participants, en principe deux semaines avant le début de la formation. Pour les formations intra-entreprise, le client assure la transmission des convocations et informations pratiques aux participants.

4. Organisation et déroulement des prestations

Mediatic Conseils est tenu à une obligation de moyens. Dans le respect des objectifs pédagogiques, le contenu, l'ordre des séquences, les méthodes et les supports peuvent être adaptés par le responsable de la formation afin de tenir compte du niveau du groupe, de l'actualité du secteur ou de contraintes techniques.

Sauf indication contraire, une journée de formation correspond à 7 h 30, généralement organisée entre 9 h 00 et 18 h 00. Les participants doivent respecter les horaires, les consignes de sécurité, le règlement intérieur applicable et les règles de fonctionnement du lieu ou de la plateforme.

La présence est attestée par tout moyen approprié, notamment feuille d'émargement ou relevé de connexion. Une attestation de fin de formation ou un certificat de réalisation est délivré sous réserve d'une participation conforme aux exigences prévues.

5. Prix et frais annexes

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée est appliquée au taux en vigueur, sauf mention légale contraire figurant sur le devis ou la facture.

Pour les formations interentreprises, le prix par participant comprend les supports pédagogiques et, lorsque le devis le précise, le repas de midi. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement ou les dépenses personnelles du participant.

Pour les formations intra-entreprise, le prix indiqué par journée ou par groupe comprend les supports pédagogiques. Sauf stipulation contraire, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de location de salle, de transfert et de logistique du formateur ou des participants restent à la charge du client. Ils sont facturés selon le devis ou remboursés sur justificatifs.

Pour les formations à distance, le prix comprend l'accès nominatif aux contenus et services mentionnés dans le document contractuel, pendant la durée qui y est indiquée.

6. Financement, facturation et paiement

Les factures sont émises par Mediatic Conseils au nom du client selon l'échéancier prévu dans le devis ou la convention. Sauf stipulation contraire, le règlement doit être réceptionné par virement bancaire, sans frais pour Mediatic Conseils, avant le premier jour de la prestation.

Le client demeure responsable de ses démarches de prise en charge auprès de l'AFDAS, de son opérateur de compétences ou de tout autre financeur. Il lui appartient de transmettre les documents requis dans les délais. Une demande de financement ne suspend ni la commande ni l'obligation de paiement.

En cas de subrogation, celle-ci ne produit effet qu'après confirmation écrite de l'organisme financeur. En cas de refus, de prise en charge partielle, de retard de paiement du financeur ou de non-respect des conditions de financement, le solde reste intégralement dû par le client.

Lorsqu'une personne physique finance elle-même sa formation, un contrat distinct est conclu conformément aux articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail. Les dispositions impératives applicables à ce contrat prévalent sur les présentes CGV.

7. Retard de paiement

Pour les clients professionnels, toute somme non réglée à son échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités calculées au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne en vigueur, majoré de dix points de pourcentage.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due pour chaque facture payée en retard.

Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, Mediatic Conseils peut demander une indemnisation complémentaire sur justificatifs. Mediatic Conseils peut suspendre l'accès aux prestations ou reporter leur exécution jusqu'au paiement intégral des sommes exigibles.

8. Désistement, substitution, abandon et interruption

Toute demande de désistement ou de report émanant du client doit être adressée par écrit à contact@mediaticconseils.com. La date de réception de la demande fait foi.

Le remplacement d'un participant par une autre personne peut être accepté sans frais avant le début de la formation, sous réserve que le remplaçant remplisse les prérequis éventuels et que cette substitution n'entraîne pas de modification substantielle de l'organisation.

En cas d'annulation reçue au moins quatorze jours calendaires avant le début de la prestation, aucune indemnité d'annulation n'est due, à l'exception des frais spécifiques, non récupérables et préalablement acceptés par le client.

En cas d'annulation reçue moins de dix jours calendaires avant le début de la prestation, de non-présentation ou d'abandon en cours de formation, les prestations effectivement réalisées sont facturées. Mediatic Conseils peut également facturer, à titre d'indemnité, les dépenses réellement engagées et non récupérables pour la réalisation de l'action. Cette indemnité n'est pas imputable sur les fonds de la formation professionnelle et doit être réglée directement par le client.

En cas de force majeure dûment justifiée empêchant un participant finançant personnellement sa formation de poursuivre celle-ci, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, conformément à l'article L. 6353-7 du Code du travail.

9. Report ou annulation par Mediatic Conseils

Mediatic Conseils peut reporter, adapter ou annuler une prestation, notamment en cas d'effectif insuffisant, d'indisponibilité du formateur, de problème technique majeur, de contrainte de sécurité ou de force majeure. Le client en est informé dans les meilleurs délais et, lorsque cela est possible, au moins deux semaines avant la date prévue.

Mediatic Conseils propose alors une nouvelle date, une modalité équivalente ou le remboursement des sommes perçues au titre de la partie non réalisée. Aucune indemnisation complémentaire ne peut être réclamée au titre des frais indirects engagés par le client ou les participants.

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, Mediatic Conseils rembourse les sommes indûment perçues au titre de la partie non exécutée, conformément à l'article L. 6354-1 du Code du travail.

10. Formations à distance et accès aux plateformes

Les identifiants d'accès sont personnels, confidentiels et réservés au participant désigné. Leur partage, cession ou mise à disposition d'un tiers est interdit. Le client s'assure que le participant dispose d'un équipement, d'une connexion internet, d'un navigateur et des logiciels compatibles avec les prérequis communiqués.

Mediatic Conseils met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l'accès aux services. Des interruptions temporaires peuvent toutefois intervenir pour maintenance, mise à jour, sécurité ou incident indépendant de sa volonté. Elles ne donnent pas lieu à indemnisation lorsqu'elles n'altèrent pas substantiellement la réalisation globale de la prestation.

11. Responsabilité

Mediatic Conseils ne répond que des dommages directs, prévisibles et établis résultant d'un manquement qui lui est imputable. Sa responsabilité ne peut être engagée pour les dommages indirects, pertes d'exploitation, pertes de chiffre d'affaires, pertes de données ou conséquences résultant d'une utilisation inappropriée des connaissances, outils ou supports transmis.

Sauf disposition impérative contraire, faute lourde ou dommage corporel, la responsabilité globale de Mediatic Conseils est limitée au montant hors taxes effectivement payé au titre de la prestation à l'origine du dommage.

12. Propriété intellectuelle et confidentialité

Les contenus, méthodes, supports, vidéos, fichiers audio, documents, modèles, outils et ressources remis ou mis à disposition demeurent la propriété de Mediatic Conseils ou de leurs titulaires respectifs. Ils sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Le client et les participants bénéficient d'un droit d'usage personnel, interne et non transférable. Toute reproduction, diffusion, revente, enregistrement, publication, adaptation, mise en ligne ou intégration dans une base documentaire ou un service d'intelligence artificielle externe est interdite sans autorisation écrite préalable.

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité des informations non publiques échangées à l'occasion de la prestation. Les enregistrements sonores, vidéo ou photographiques des sessions nécessitent l'accord préalable de Mediatic Conseils et des personnes concernées.

13. Données personnelles

Mediatic Conseils traite les données personnelles nécessaires à la gestion des demandes, des inscriptions, des conventions, des financements, de la facturation, du suivi pédagogique, de l'évaluation, de la qualité et du respect de ses obligations légales.

Ces données peuvent être communiquées, dans la limite de leurs missions, aux formateurs, prestataires techniques, organismes financeurs, certificateurs, auditeurs et autorités habilitées. Elles sont conservées pendant les durées nécessaires à l'exécution de la prestation et au respect des obligations légales, comptables et administratives.

Toute personne concernée peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque les conditions sont réunies, de portabilité, en écrivant à contact@mediaticconseils.com. Elle peut également saisir la CNIL.

14. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Mediatic Conseils SAS, 132 rue Fondaudège, 33000 Bordeaux, ou par email à contact@mediaticconseils.com, en précisant l'identité du client, la prestation concernée, les faits et la solution attendue. La réclamation est examinée dans les meilleurs délais.

15. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV et les contrats auxquels elles se rapportent sont soumis au droit français. Les parties s'efforcent de résoudre amiablement tout différend avant d'engager une procédure judiciaire.

ENTRE PROFESSIONNELS, À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE, TOUT LITIGE RELÈVE DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE BORDEAUX, Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

Lorsque le client est une personne physique agissant à des fins non professionnelles, les règles légales de compétence territoriale et les dispositions protectrices impératives demeurent applicables.

16. Entrée en vigueur

Les présentes CGV, version 2026, entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 et remplacent toute version antérieure. Mediatic Conseils peut les modifier pour tenir compte d'une évolution légale, réglementaire, technique ou commerciale. La version applicable est celle acceptée à la date de la commande.

Mediatic Conseils SAS - 132 rue Fondaudège, 33000 Bordeaux - 07 72 77 48 67 - contact@mediaticconseils.com